Image not found or type unknown

Succession immobilière et rachat de bien

Par **baronne74**, le **05/03/2016** à **10:40**

bonjour,
je souhaite racheter la maison de mes parents décédés. j' ai 6 frère et soeurs, le bien est estimé a 230000 euros.puis-je racheter ce bien avec mon fils et comment financer ;quels emprunts a t-on droit? MERCI

Par **catou13**, le **05/03/2016** à **11:07**

Bonjour,
Vous allez donc racheter 5/6èmes à vos frères et soeurs et devraient en conséquence leur payer 191.667 euros.
Cette vente qui est une Licitation faisant cesser l'indivision est assimilée fiscalement à un partage et sera taxée à 2,5% sur la valeur totale du bien (soit 230.000 euros). Votre fils bénéficiera également de ce taux (plus avantageux que des droits de vente) , dans la mesure où il est descendant d'un membre originaire de l'indivision successorale.Outre le droit de partage il y aura les frais de Notaire, vous partagerez le tout proportionnellement à vos quotes parts acquises.
Vous pouvez bien entendu contracter un prêt immobilier pour financer le prix.

Par **baronne74**, le **05/03/2016** à **13:30**

merci.
j'aimerai savoir quels emprunts peux ton souscrire pour acheter ce bien a deux sachant que mon fils peux emprunter plus que moi jusqu'à 170000 euros. je peux lui faire une donation de ma part de la maison. est ce que une sci ne serrait pas plus judicieux.? merci

Par **baronne74**, le **05/03/2016** à **13:44**

merci.
j'aimerai savoir quels emprunts peux ton souscrire pour acheter ce bien a deux sachant que mon fils peux emprunter plus que moi jusqu'à 170000 euros. je peux lui faire une donation de ma part de la maison. est ce que une sci ne serrait pas plus judicieux.? merci

Par **youris**, le **05/03/2016** à **14:20**

bonjour,
chaque organisme de crédit propose des conditions différentes de prêts selon la situation des emprunteurs.
vous pouvez donner votre part d'indivision à votre fils donc des frais puisque il y a une mutation immobilière.
salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés